

en conséquence les articles 6, 7 et 8 des statuts.

Mention caduque :
Capital social : 20 000 Euros.
Nouvelle mention :
Capital social : 40 000 Euros.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil.
Pour avis
6304 L'un des Co-Gérants

DISSOLUTION

Rectificatif à l'insertion 6144 du 15 novembre 2010 pour **GABECLAIR**, lire : siège de liquidation chez le liquidateur (et non : au siège social..).
6274 Pour avis

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

RASSINIER LAGNEAU

Société Civile
au capital social de 22 867,35 Euros
Siège social :
22, avenue de Beauséjour
94230 CACHAN
378 658 041 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'un procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 novembre 2010 :
- les opérations de liquidation ont été approuvées,
- quitus a été donné au Liquidateur et la clôture de la liquidation a été constatée à compter du même jour.
La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil.
6285 Pour avis

JRT SERVICES

Domiciliations commerciales

01 42 60 36 35

jr.tancrede@jrtservices.fr
12, rue Notre-Dame des Victoires
75002 PARIS

R. TANCRÈDE S.A.

Toutes formalités légales et démarches administratives

01 42 60 36 35

12, rue Notre-Dame des Victoires
75002 PARIS

Claudette Eleini, Chevalier de la Légion d'Honneur

Paris - 15 novembre 2010



Bernard Cahen, Christian Charrière-Bournazel et Claudette Eleini

Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35

Bernard Cahen et Christian Charrière-Bournazel ont coprésidé la cérémonie au cours de laquelle leur consoeur a été décorée des insignes de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, lundi dernier 15 novembre 2010, l'ancien Bâtonnier de Paris s'est notamment exprimé en ces termes dans les salons du Cercle de l'Union Interalliée à Paris :

Votre vie, telle que la évoquée avec talent Bernard Cahen, m'a moi aussi fasciné. Les pérégrinations de vos ancêtres sont uniques : les uns partis de Bagdad et de Syrie pour s'installer en Egypte, se retrouvent à Khartoum. De l'autre côté ceux qui, comme votre grand-mère maternelle, venaient d'Odessa ont émigré en Palestine où ils furent chassés pour leurs liens avec l'empire russe et se sont aussi retrouvés au Soudan. Ces cheminements incroyables ont fait que votre mère comme votre père sont nés l'un et l'autre à Khartoum. Bernard Cahen a tout dit. Je m'attarde simplement sur cette année 1922 qui vit naître Suzanne Violette,

vosre maman : 1922, l'année où Marcel Proust meurt dans un rêve tout embaumé de verveine et de nymphéas et qui est aussi l'année où Paul Valéry publie son recueil de poèmes intitulé Charmes. « Charme » signifie à la fois séduction et magie. Il y a en vous quelque chose des deux.

Surtout, votre parcours professionnel est placé sous le signe de la défense de la personne humaine, de sa dignité et de sa liberté. À la pointe de ce combat, celui que vous avez d'abord mené pour le droit des femmes.

Vous n'avez pas vingt-six ans lorsque vous prêtez serment le 8 janvier 1975 sous le bâtonnat de Bernard Lasserre. Citoyenne du monde, vous savez par vos ancêtres que l'on n'est pas seulement riche de soi-même mais de tout ce que les autres, parce qu'ils sont différents, vous révèlent non seulement d'eux-mêmes mais de vous. Il est des destins immobiles, vécus sur le même sol, à l'ombre du même clocher, du même minaret ou de la même synagogue où l'être se construit dans un univers parfois riche mais fermé, sans jamais avoir l'occasion de vraiment pousser la porte

ou de franchir le mur pour regarder de l'autre côté.

Citoyenne du monde, vous avez, au contraire, façonné votre personnalité grâce à ces cultures croisées, vivantes et fraternelles qui vous ont donné, dès l'origine, le sens de l'universel.

Vous n'avez pas eu à le conquérir, comme un explorateur dans sa maturité découvre de nouveaux univers qui l'étonnent et qu'il apprivoise. Vous êtes naturellement portée à toutes les fraternités depuis l'enfance. Vous pourriez faire votre vers de Victor Hugo que je ne me lasse pas de citer :

« Ô insensé qui crois que je ne suis pas toi ! ». Et par là-même, libre de toute chaîne intellectuelle, de tout dogme qui emprisonne, étrangère à tout anathème qui condamne l'autre, vous avez, dès le début, décidé de militer pour la reconnaissance des droits des autres. Quand je dis militer, cela signifie pour vous agir. Vous-même citez aussi Victor Hugo en tête de votre profession de foi pour les élections au Conseil de l'Ordre. Vous rappelez cette superbe phrase de notre grand homme : « Il vient une heure où protester ne suffit plus ; après la philosophie, il faut l'action ».

Vous adhérez à la Ligue du droit des femmes, fondée par Simone de Beauvoir. Vous vous étiez installée comme avocate libérale très vite et aussitôt, vous vous êtes impliquée dans le combat pour dénoncer les violences faites aux femmes, violées, battues, bref victimes de toutes les discriminations possibles comme de toutes les atteintes à leur dignité.

On a oublié qu'à l'époque où vous vous engagez, les auteurs de violents comparaisaient devant de simples tribunaux correctionnels comme s'il s'agissait de délits ordinaires, alors que votre combat et celui de vos amies exigeait qu'ils fussent jugés par des cours d'assises comme les criminels qu'ils étaient.

En 1977, à l'occasion d'un procès dont, avec beaucoup de tact vous ne donnez pas le nom, vous avez recueilli les soutiens de Benoite Groult, Delphine Seyrig, Marie Cardinal, Yvette Roudy et Simone de Beauvoir. Ces combattantes, au nombre desquelles on doit compter aussi Gisèle Halimi, ont obtenu (et vous avez obtenu avec elles) que la définition du viol dans le Code pénal fût modifiée en 1982 pour cesser d'être restrictive et tenir compte de la réalité abjecte de ce crime.

Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35



Bernard Cahen, Claudette Eleini et Christian Charrière-Bournazel

Pour autant, vous n'êtes pas sectaire. Cette dignité de la femme et ce respect qui lui est dû pour lequel vous vous battiez allait de pair avec un autre combat, celui de la liberté de chacun à disposer de son propre corps et de son droit à aimer : au moment où la loi aggravait le viol, elle dépenalisait l'homosexualité.

Mais on ne fait pas changer une loi parce que l'on proteste. Vous avez participé à un mouvement beaucoup plus profond et beaucoup plus utile : transformer les mentalités et parvenir à un double progrès : obtenir qu'on cesse de considérer les victimes comme coupables et que l'on encourage les femmes à ne pas avoir honte de parler du crime qu'elles ont subi.

Votre combat pour le respect se doublait d'un combat pour la légalité : il vous a fallu vous battre toutes ensemble pour faire naître une prise de conscience des violences conjugales, pour que soit modifiée la loi sur le divorce et pour qu'une plus grande indépendance soit donnée aux femmes dans le mariage.

Je tiens à rendre un hommage appuyé à ces combattantes qui revendiquaient la liberté et, de la sorte, rendaient à l'amour humain sa plus haute dimension. Un père de l'Eglise faisait dire à Dieu : « Quand on a goûté à l'amour d'être libres, on n'a plus envie d'être aimé par des esclaves ». Vous avez, de la sorte, lutté pour que la femme ait sa place à égalité avec l'homme, magnifié l'amour humain qui, à l'opposé de la sujétion, naît d'une rencontre consentie pour l'accomplissement de joies et d'idéaux partagés.

Votre combat pour la liberté ne s'est pas cantonné aux femmes.

Vous avez défendu des minorités en même temps que les radios pirates, jusqu'en 1981, année où la loi les rendit libres.

Avocate généraliste, excellent dans le droit civil comme dans le droit commercial, vous avez aussi consacré beaucoup de votre talent et de vos compétences aux victimes d'atteintes de dommages corporels.

Les intérêts généraux de la profession ne vous ont pas laissée indifférente. D'ailleurs à quoi seriez-vous indifférente ? En 1993, vous avez été nommée administratrice de l'Association française des professions libérales. Et aujourd'hui,

vous êtes candidate au Conseil de l'Ordre. Bien sûr, nos vœux vous accompagnent dans cette entreprise. Trop peu de femmes sont en mesure d'assumer ce service supplémentaire auquel il faut que le plus grand nombre d'avocates (majoritaires aujourd'hui à Paris) accepte de se consacrer. Le dévouement ne vous fait pas peur. Il est dans votre nature. Et que vous soyez née le jour de la Saint Yves n'est pas une simple coïncidence !

Mais, chère Claudette Eleini, vous n'êtes pas seulement avocate. Vous êtes, en même temps, une passionnée de musique.

Vous avez créé en 1994 la Chorale des professions juridiques et judiciaires. C'était la première association musicale au Palais. Elle n'était pas réservée aux avocats mais regroupait les professionnels du droit.

Certains prétendent que vous êtes la seule avocate à plaider en chantant. En réalité, vous exprimez que c'est la musique qui vous a fait exercer en harmonie la dure profession d'avocat.

J'éviterai le jeu de mots facile sur l'avocat que l'on qualifie de ténor. Mais je veux m'arrêter un instant sur cette façon de magnifier la vie par le chant, non seulement la vôtre, mais celle des misérables et des reclus.

Vous avez fait ouvrir les grilles de la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis à deux reprises pour que votre association des Maîtres Chanteurs s'y produise et initie les jeunes femmes détenues au chant choral. La misère de leur quotidien s'est trouvée d'un coup sublimée lorsqu'elles ont d'abord entendu, puis ensuite voulu chanter avec vous, les grands œuvres classiques. Les larmes que vous avez vu couler témoignaient de cette résurrection de l'âme et du cœur, grâce à la beauté.

Mme Myriam Ezratty, premier président de la cour d'appel, vous ouvrit les portes de la Sainte Chapelle et Jacques Toubon, ministre de la justice venu vous écouter, vous fit part de son enthousiasme.

Vous avez chanté à Saint-Germain-des-Prés, dans la basilique Saint-Denis, la cathédrale d'Evry, l'église Saint Roch, au Grand Théâtre du Luxembourg et vous avez participé à des festivals internationaux de chant choral à Prague et à Vienne.

À quoi pourrais-je comparer ce passage sans cesse renouvelé de la barre où l'on défend à la scène où l'on chante, sinon à cette extraordinaire partition de Messiaen destinée à la trompette et qui se nomme « Des abîmes aux étoiles ». De la plus profonde dérélition vous élevez les malheureux vers un monde d'espérance. Vous instillez la beauté dans le quotidien. Vous transfigurez le réel. Bref, vous vous appliquez à régénérer notre condition grâce à la magie de l'art. Quelle magnifique entreprise !

Avocate, musicienne, vous êtes double. Mais ce n'est pas encore assez. Il y a une troisième facette de votre personnalité qui me sidère.

En 1996, un décret du premier ministre vous a nommée auditrice de la 49^{ème} Cession nationale de l'Institut des hautes études de défense nationale, l'IHEDN. Vous y représentiez les juristes. A ce titre, vous avez visité les bases militaires françaises, effectué des voyages officiels avec l'institut sous la forme de vols en Transal, de séjours dans les sous-marins nucléaires ou sur le Charles de Gaulle qui se construisait à l'époque.

Vous avez apprivoisé l'appontage et le catapultage des avions. L'approche tactique de combat en hélicoptère n'a plus de secret pour vous. Seul le vol en Mirage 2000, dites-vous, vous a échappé. Mais ce n'était pas une vie dissimulée, une sorte de part cachée de vous-même. Vous avez mis à profit un voyage d'étude en Grèce et en Turquie pour œuvrer au rapprochement entre la Turquie et la France. Après être entrée dans la commission animation de l'association des auditeurs, vous avez créé le Concert des auditeurs et organisé des concerts dans les somptueux salons de l'hôtel de la Marine, place de la Concorde. Deux autres ont suivi dans le salon d'honneur du Musée de l'Armée et les trois derniers se sont déroulés dans les salons du gouverneur militaire de Paris.

Ce que vous aviez initié est devenu est une institution.

Quelle extraordinaire destinée !

Se battre pour les droits de la personne humaine, chanter pour sortir les détenues du désespoir, et permettre aux militaires de magnifier le langage de la poudre par le raffinement de la musique, - tout cela dans l'unité d'une vie -, voilà qui force notre admiration.

Elevée au grade de commandant de réserve en 2005, vous avez, comme le disait joliment le bâtonnier Ader, permis à Euterpe, la muse, avec sa double flûte et ses trompettes, de séduire le Dieu de la guerre que vous aviez déjà convaincu d'endosser votre robe noire.

Chère Claude Eleini, je salue en vous, avec toute l'amitié que je vous porte et l'admiration que vous méritez, la femme de combat qui pourrait reprendre à son compte la phrase d'Albert Einstein : « Seule une vie vécue pour les autres vaut la peine d'être vécue ». Et j'aurais aimé vous le dire en chantant !

Bernard Cahen, je vous rends la parole.

Qu'à ajouter à l'éloquent discours de l'ancien Bâtonnier de Paris ?

La récipiendaire, grande juriste appréciée et reconnue par ses pairs pour sa loyauté, est une femme d'exception dont la vie est harmonieusement rythmée par l'avocature et la musique. Nous présentons nos chaleureuses félicitations à cette avocate qui sait écouter et conseiller, et dont le parcours exemplaire reflète pragmatisme et joie de vivre.

2010-497

Jean-René Tancrede